

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

31 octobre 2024

DATE D’AFFICHAGE

31 octobre 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 10

votants : 13

L’AN DEUX MIL VINGT QUATRE, MARDI 5 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, M. DEGOULET, Mme DESBOIS, Mme GUYON, , Mme JODEAU BELOTTI, M. OLLIVIER

Absents excusés :

M. Fabien LECERF donne procuration à M. Franck BARRIER

Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme Martine COUET

M. Pascal JOUSSE donne procuration à M. DEGOULET

M. Miguel FIMIEZ

M. Cédric CHARBONNEAU

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : Mme Lydia DESBOIS

7. Avis pour la remise en état de l’entreprise Société Mancelle d’Enrobés

Délibération DE07-05112024

Pour déposer son dossier en Préfecture, la Société Mancelle d’Enrobés a besoin de l’avis du Maire sur la remise en état du site en cas d’arrêt total de ses activités.

La Société Mancelle d’Enrobés prendra plusieurs mesures pour le nettoyage du site :

- Évacuation des matériels mobiles s’ils sont sur site (concasseur, crible) et des stocks de matériaux résiduels (granulats, fraisats d’enrobés, agrégats d’enrobés...),
- Scrapage de la plateforme imperméabilisée et décompactage des terres,
- Nivellement des merlons périphériques et réglage des terres sur la plateforme au niveau du TN avant travaux,
- Ensemencement pour une reprise rapide de la végétation herbacée,
- Démontage et remblayage des bassins de rétention des eaux pluviales,
- Vidange et démontage des séparateurs hydrocarbures,
- Réalisation d’une étude historique, documentaire et de vulnérabilité des milieux et mise en œuvre de l’éventuel plan d’action résultant.

Tous les produits dangereux ainsi que tous les déchets seront valorisés ou évacués vers des installations dûment autorisées.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 novembre 2024

Le Maire
Martine COUET



La secrétaire de séance
Lydia DESBOIS